



**Présences** : Madame Stéphanie GOHIER et M. Pascal FARION, Jérôme DEHONDT, Samuel OUVRARD, Sébastien FAUCHEUX, Denis LANDFRIED

**Autres présences** : Madame Martine CONTRÉ et Frédéric BLANDIN, membre extra-municipal et Aude RATEAU, secrétaire

**Absences excusées** : Mesdames Anne JOUIS et Eliane BIGNON

---

## **Ordre du jour**

### **RÉUNION AXÉE SUR LA SÉCURITÉ**

#### **1 - Réflexion sur le besoin d'un agent de proximité sur DURTAL**

- Identification des besoins : objectif de prévention, de médiation, de relation publique, de gestion de dégradations récurrentes, de surveillance (cimetière, incivilité, parking, stationnement, affichage sauvage...), protection de l'environnement (en ville et en campagne – respect des réglementations en vigueur ), dépôts sauvages, conflits de voisinage (au-delà du conciliateur de justice présent sur rdv en mairie ), la sécurité routière en agglomération...
- Action : prendre contact avec une commune similaire en taille et environnement.  
Un point avec les ressources humaines est prévu.

#### **2- Vidéo-protection**

2 axes de développement sont envisagés :

- Les entrées de villes pour les plus grandes délinquances :

Trois points principaux sont envisagés : 1<sup>er</sup> rond-point de la route d'Angers avant le pont, au rond-point de l'autoroute et au carrefour de Camille Claudel (Antinière et route de Sablé).

En ce qui concerne le rond-point en direction de la Flèche il n'est pas jugé nécessaire de mettre un dispositif car le système en arrivant à la Flèche est très performant les gendarmes peuvent se rapprocher d'eux.

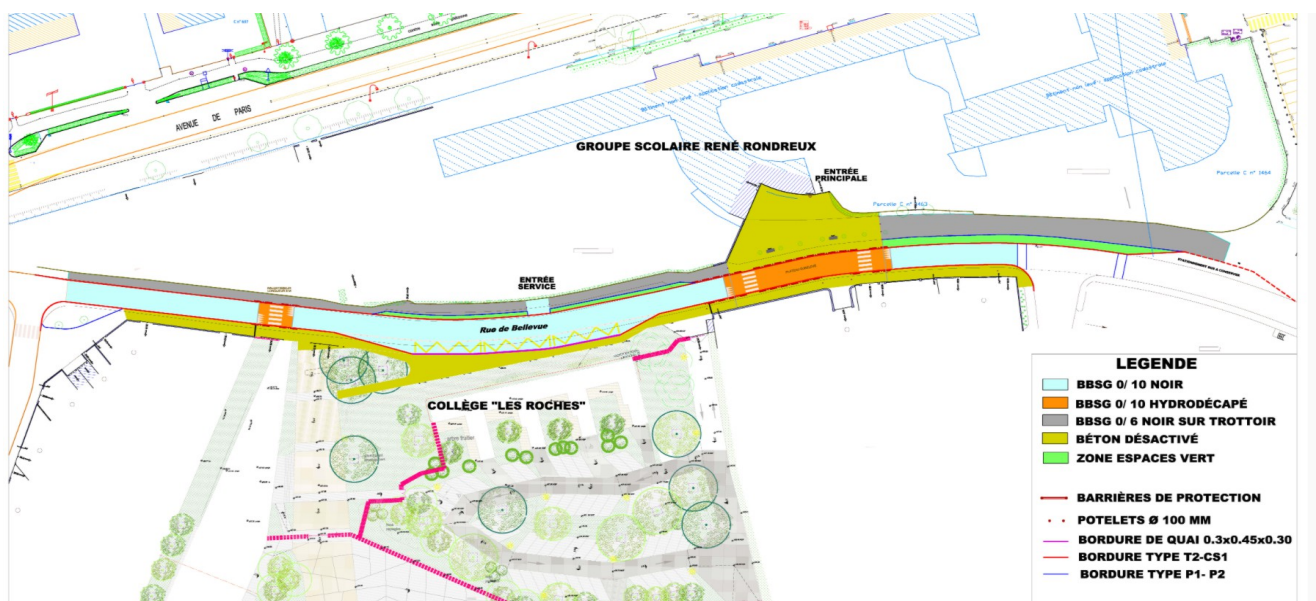
- Des points stratégiques pour la petite délinquance du quotidien :

La mise en place de caméras mobiles pourrait être envisagée (les points sensibles seraient le parking de Tivoli, le groupe scolaire, la salle de l'Odysée, le Petit port, la place des Terrasses, la rue du Maréchal de Vieille ville, le cimetière, l'espace sportif Camille Claudel, entrée de la zone industrielle Pont Rame)

Après concertation avec la gendarmerie, malgré les nombreuses dégradations et au vu de tous les arguments apportés, la multiplication des caméras ne nous semble pas pertinente en cœur de ville. Mais nous allons nous rapprocher du référent sureté du département pour valider ces informations.

### 3- Sécurisation des abords des écoles

Un plan d'aménagement a été étudié pour l'accès du collège et de l'école René Rondreux pour la mise en sécurité des élèves.



La commission s'est posé la question des abords de l'école privée ainsi que des lieux de culte (l'entrée de l'église pourrait par exemple être aménagée avec des potelets amovibles renforcés. Ces pistes étudiées seraient en réponse au plan Vigipirate et urgence attentat.

### 4- Amélioration de la visibilité des passages piétons

Les passages piétons ne sont pas toujours bien visibles ; la commission réfléchit à l'identification des lieux et aux améliorations possibles à apporter.

RN23 :



- 1 en face du notaire,
- 1 en face la maison de la presse,
- 1 dans le virage en direction du feu,
- 1 après l'école,
- 2 entre les lotissements et le groupe scolaire pour traverser la RN.

3 propositions :

- Matérialiser un trait de peinture comme il est désormais préconisé de 5 m en amont de chaque passage piéton,
- Ajouter des signalétiques lumineuses et/ou selon les lieux des silhouettes piétonnes,
- Réflexion à avoir sur la pertinence d'une vitesse à 30kms/h sur cette portion.

Autres lieux identifiés :

- La sortie d'Axilette : signalétique forte,
- Le carrefour du cheval blanc surtout pour la mise en sécurité des piétons, il faudrait peut-être réfléchir pour mettre un stop à remonter du centre pour faire ralentir,
- La sortie du Maréchal de Vieille ville : installation d'un miroir, d'un panneau lumineux,
- La sortie d'autoroute en direction de la rue Saint Pierre : prévoir une meilleure signalétique également.

Information : la possibilité d'installer un RADAR sur la RN est envisagée en amont du passage piéton dangereux. C'est désormais une gestion possible des communes mais dans l'immédiat cette option n'est pas souhaitée.

NB : la mairie dispose d'un radar pédagogique, celui-ci sera déployé sur différents axes pour vérifier les flux et la vitesse afin d'imaginer les futurs travaux nécessaires qui seront gérés par la commission urbanisme.

## 5- Urbanisme

- carrefour du gymnase Camille Claudel, anticiper une modification de l'aménagement du carrefour dans la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux,
- précision sur le sens unique de la porte Verron : la gendarmerie ne préconise aucun retour en arrière,
- proposition d'installation d'un portique sur le haut de la rue Saint Pierre pour que les camions ne descendent plus par cette rue : la commission se demande s'il serait possible de mettre un portique sur la demi voie descendante.

6- Éclairages Le changement de tous les éclairages fluo est en cours et sera effectué progressivement. Le programme suivra l'effacement des réseaux jusqu'en 2022 pour un passage en LED (les changements sont effectués pour des soucis de vétusté, d'économie d'énergie et de pollution lumineuse).

Pour le programme 2019 quelques retards ont été pris. Voici le programme 2020 ci-dessous :

**Ouvrage :** Rénovation du réseau d'éclairage public — Programme 2019  
Rues de la Plissonnière, Denis Papin, de la Sablonnière, Allée Paul Gauguin,  
Auguste Renoir, rues des Petits Champs, Guy de Maupassant, du  
11 novembre, du 8 mai 1945 et des Mimosas

En cours :

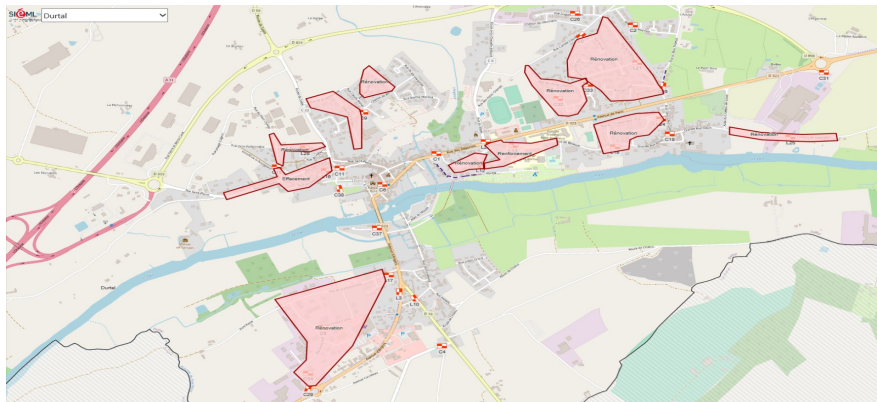
L'éclairage solaire potentiellement installable sur :

- Parking du stade sortie du foot le soir (panneaux de détection et 2 points lumineux) et traversée
- Prairie Saint Léonard : détection 100% Solaire ce qui permettra un apport énergie important et la mise en valeur de la passerelle.

ex. <https://www.novea-energies.com/catalogue-novea-flipbook/mobile/index.html#p=76>

Pour le reste des cheminements ce serait sur le réseau électrique :

Lieux-dits des Travaux	Montant HT des travaux	Montant à charge commune
Chantier n°127.20.02.01 : Rues Beau Site, de la Jothuere, des Lilas, du Haras, allée des Tilleul et chemin des Rogerelles	37 871,84 €	18 935,92 €
Chantier n°127.20.02.02 : Rues des Petits Champs, des Glycines	48 301,98 €	24 150,99 €
<b>Total :</b>	<b>86 173,82 €</b>	<b>43 086,91 €</b>



-Tivoli cheminement détectable avec 2 ou 3 candélabres,

- Sablonnière : le dernier point lumineux de la venelle des dames sera réparé très prochainement. Un renforcement du 2<sup>ème</sup> passage piéton sur la RN est également déjà prévu avec un éclairage plus intense.

Il serait intéressant d'ajouter quelques éclairages à des points stratégiques pour prévenir des agressions, nous avons déjà identifié plusieurs points : le théâtre de verdure, le parking de la poste, les lacets du Val d'Argance. Concernant le Val d'Argance des travaux sont prévus pour le remplacement des bordures en bois qui se dégradent. Nous pourrions imaginer un affinage des pentes et un projet de plantation participative est aussi envisagé à l'avenir.

Par conséquent, il faudrait y ajouter des éclairages solaires. Ce choix nous paraît important vu les nombreux passages de scolaires. Une réflexion est envisagée sur une sorte d'escaliers sur la pente abrupte.



Une marche avec les élus va être proposée pour parcourir la ville et identifier d'autres besoins après le 15 décembre 2020.

#### 7- P.A.V.E

Il existe un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), composé d'un état des lieux des circulations piétonnes et des zones de stationnement, et des propositions de nature à améliorer les conditions d'accessibilité du domaine public. Ce plan explique le cheminement pour les PMR (personnes à mobilité réduite). Ce plan a été élaboré par un cabinet extérieur et la dernière mise à jour a été faite en 2009. Une réflexion est prévue sur l'étude de mises à jour de ce document avec un cabinet extérieur.

#### 8- Mobilier urbain

Un nouveau mobilier est en cours de livraison. Toutes les quilles, sphères et demi sphères seront remplacés par des potelets rigides ou à mémoire de forme et adaptés aux PMR.

Le début des remplacements est prévu d'ici à la fin de l'année 2020. (Dépose progressive, enrobé, pavé, sécurisation mobile sur 2 mois environ).

#### 9- Prévention, médiation

Le dispositif « **Participation citoyenne** » <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-collectivites/participation-citoyenne-devenir-acteur-de-sa-securite> a pour objectif selon ceux qui l'ont initié, de renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même territoire en développant l'esprit civique, en rassurant et en protégeant les personnes vulnérables, mais aussi en encourageant les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaire tels que la surveillance des logements inoccupés, le relevé de courrier, l'ouverture et la fermeture des volets par exemple.

Dans ce cadre, des « **citoyens référents** » sont susceptibles de transmettre à la gendarmerie ou à la police municipale des informations qu'ils estiment utiles en matière de lutte contre les cambriolages, très fréquents en zone rurale. Il existe également une application VIGIE, développée par la gendarmerie de Maine-et-Loire. Pour pouvoir entrer dans le dispositif Vigie, les communes doivent avoir au préalable signé un « **protocole de participation citoyenne** » avec la Sous-Préfecture ou la Préfecture. Nous prévoyons de vérifier auprès de l'ADC et de demander l'avis des citoyens sur la mise en place de ce dispositif.

#### 10- Communication

Nécessité d'un renfort de communication :

- Mise en responsabilité des parents devant les groupes scolaires en particulier,
- Rappel de l'objectif des priorités à droite : ralentissement général de la circulation,
- Sensibilisation pour les mégots de cigarettes au sol.



### 11- Questions ouvertes

- Demande de l'association ART's ECOLES :

Madame B. a fait une bonne partie de sa carrière d'enseignante à l'école René Rondreux à Durtal. Elle a œuvré longtemps pour la démocratisation de l'art en général à destination des enfants.

Ayant pris sa retraite, elle a souhaité mettre à profit son temps pour continuer à partager son portefeuille d'artistes et proposer des animations de qualité. Pour ce faire et entrer dans un cadre légal, ils ont donc monté une association en juillet 2019 et ont fait toutes les démarches pour qu'elle soit reconnue d'utilité publique.

Mme B. a également rencontré les maires des Rairies, de Huillé-Lézigné, de Morannes, de Daumeray. Son souhait est de pouvoir imaginer cette programmation sur les différentes communes mais cela sous-entend d'avoir une salle adaptée. Partant du principe que cette activité pourrait être amenée à se développer sur d'autres communes à destination de tous les enfants des groupes scolaires publics et privés (maternelle-primaire et collège) ; la problématique pourrait être assez vite le transport scolaire d'un point à un autre. L'an dernier, il y a eu 600 visites lors de l'exposition.

Leur premier souhait est :

- l'accessibilité gratuite à la salle Joël Baudouin sur 2 expositions par an : la prochaine exposition est déjà prévue pour mars 2021 sur 15 jours (pour permettre à tous les scolaires d'y participer) : la commission accepte la première demande.

Leur second souhait :

L'association demande la mise à disposition de la salle mais gère la programmation, la gestion logistique et l'ensemble des permanences. L'idéal sera d'imaginer 2 expositions par an pour qu'il y ait une sorte de récurrence et l'associer volontiers à d'autres manifestations de ce type autour de la culture, intégrer ou travailler avec la programmation culturelle de la ville. Idéalement à terme il sera envisagé de pouvoir compter sur une subvention de la mairie pour les aider à organiser la venue d'exposants professionnels et de qualité, voire des spectacles associés en collaboration avec les écoles. Sachant que le coût d'une exposition est de l'ordre de 500 euros environ, la commission donne un accord de principe.

De plus si des expositions sur d'autres communes sont envisagées, l'engagement est de pouvoir également y participer dans un esprit communautaire et de ce fait, budgétiser des coûts de transport complémentaires à ceux déjà alloués aux sorties scolaires (afin que cela n'oblige pas les enseignants à faire un choix entre une sortie scolaire pédagogique et une exposition d'arts tout autant pédagogique) : la commission donne un accord de principe.

Sans autre question, la réunion se termine à 21h15